

#LoisSOC

Journée d'initiative parlementaire

Jeudi 9 février 2023



SOMMAIRE

Proposition de loi pour la **taxation des superprofits**

04

Proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête sur **la vie chère dans les outre-mer**

06

Proposition de loi pour le **repas à 1 euro** pour tous les étudiants

08

Proposition de loi pour la protection **d'Électricité de France (EDF)**

10

Proposition de loi pour la **protection des enfants** victimes de violences

12

Proposition de loi pour lutter contre **les dérives des influenceurs**

14

Proposition de loi pour favoriser les **ordonnances de protection**

16

Proposition de loi constitutionnelle pour la création d'un **défenseur de l'environnement**

18

#LoisSOC

Pour une taxation des superprofits

*Christine Pirès Beaune
Députée du Puy-de-Dôme*

Ces derniers mois, dans plusieurs secteurs économiques tels que les transports, l'énergie, l'alimentation ou la finance, des **bénéfices exceptionnels**, décorrélés de toute innovation ou gain de productivité ont été réalisés.

Parce qu'ils ont été réalisés grâce à des crises dont la puissance publique doit, elle, atténuer les effets, **ces bénéfices exceptionnels doivent être appelés à une juste contribution**. C'est le choix qu'ont déjà faits l'Espagne, l'Italie ou encore la Grande-Bretagne.

L'article unique de cette proposition de loi est identique à celui de la **proposition de loi référendaire** portant création d'une contribution additionnelle sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises, présentée par 240 parlementaires des 7 groupes de gauche du Parlement le 21 septembre 2022.

Voici le dispositif que nous proposons :

- Nous voulons faire contribuer les sociétés redevables de l'impôt sur les sociétés dont le **chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros** et dont le résultat imposable est supérieur ou égal à 1,25 fois le résultat imposable moyen des exercices 2017, 2018 et 2019.

- Ce seuil de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires permet quant à lui d'asseoir la taxe sur **les seules grandes entreprises**, le plus souvent multinationales. Nous ne cibons pas les TPE et PME.
- Nous proposons une **contribution progressive avec trois taux**. Un premier taux à 20 % pour la fraction des superprofits correspondant à une hausse par rapport à la moyenne comprise entre 1,25 et 1,5 fois la moyenne triennale retenue, un taux de 25 % entre 1,5 et 1,75 fois cette moyenne et un taux de 33 % au-delà de 1,75 fois la moyenne triennale retenue.

Enfin, le 25 janvier dernier, le Canard Enchaîné révélait que le Ministre de l'Economie avait refusé de rendre public un rapport révélant **les taux de rentabilité des concessionnaires d'autoroutes**. Dans le cadre de cette proposition de loi, nous défendrons également la taxation des concessionnaires d'autoroute.

#LoisSOC



**Pour une enquête
sur la vie chère
dans les outre-mer**

*Johnny Hajjar
Député de Martinique*

Depuis maintenant plusieurs mois les Françaises et les Français font face à une forte inflation, notamment sur les prix de l'alimentation et de l'énergie, alimentée par le contexte de reprise économique post-covid, de spéculation et de la guerre en Ukraine.

Cette spirale inflationniste vient encore plus fortement frapper nos concitoyens des **départements et régions d'outre-mer (DROM)** où les prix sont déjà considérablement supérieurs à ceux de l'Hexagone.

La vie chère en outre-mer n'est pas uniquement le fruit des crises que notre pays traverse depuis plusieurs mois, mais **la conjonction de 4 déterminants à la fois structurels et conjoncturels :**

- Des niveaux de vie et de revenus significativement moins élevés qu'en Hexagone ;
- Des prix systématiquement et fortement plus élevés qu'en Hexagone ;
- Un sous-financement des collectivités territoriales ;
- Un traitement de l'État injuste et inéquitable vis-à-vis de ces territoires.

Tous ces déterminants, non exhaustifs, nécessitent donc approfondissement, précision et prospective pour résoudre effectivement et durablement ce **problème de fond du coût exorbitant de la vie dans les Outre-mer.**

C'est l'objet de la **commission d'enquête parlementaire sur la vie chère dans les Outre-Mer** que nous proposons de créer dans une proposition de résolution portée par Johnny Hajjar, député de Martinique.

Les pouvoirs d'une commission d'enquête permettront d'apprécier l'ensemble des causes contribuant directement et indirectement à la cherté de la vie afin d'y apporter des réponses à court, moyen et long terme qui soient à la hauteur des enjeux et défis à relever.

Cette commission d'enquête est d'autant plus importante, qu'elle permettra **d'actualiser les données et connaissances** qui datent pour la plupart de 2019, c'est-à-dire avant la crise sanitaire liée au COVID- 19 dont nous savons qu'elle a aggravé la situation des populations et des territoires de l'ensemble des DROM.

Cette proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.





#LoisSOC

Pour le repas à 1 euro pour tous les étudiants

Fatiha Keloua Hachi
Députée de Seine-Saint-Denis

En 2020, **43 % des étudiants ont renoncé à un repas dans la journée** pour des raisons financières. Depuis, les files alimentaires d'étudiants ne désemplassent pas. Face à la crise énergétique et inflationniste actuelle, elles devraient même s'accroître encore.

En 2020, le gouvernement mettait en place le « ticket restaurant universitaire » à 1 euro pour les étudiants boursiers. **Suite à notre demande, le gouvernement finissait par étendre le dispositif à tous les étudiants en janvier 2021.**

Durant les quelques mois d'applications, ils auront été quasiment autant d'étudiants non boursiers que boursiers à avoir bénéficié de la mesure, et le nombre total de repas distribués aura été multiplié par cinq. **Depuis 2020, ce sont ainsi près de 32 millions de repas qui ont été servis pour 1 euro.**

Pourtant, à la rentrée 2021, le gouvernement a fait le choix de stopper la mesure pour les non boursiers. En ciblant le dispositif sur les boursiers et « les plus précaires », aujourd'hui, **il exclut un nombre important d'étudiants** et complexifie le recours de ceux qui doivent désormais justifier de leur précarité.

De plus, il est indispensable de décorreler ce dispositif de **notre système de bourse, qui est aujourd'hui désuet**. Désuet dans les montants des bourses, désuet dans le public qu'il cible, désuet dans ses modalités de fonctionnement et ses effets de seuils.

Notre proposition de loi portée par Fatiha Keloua Hachi, députée socialiste de Seine-Saint-Denis, vise à rendre accessible le repas à 1 euro pour tous les étudiants.

Nous regrettons le choix de la majorité relative de dévitaliser notre proposition de loi en commission. Proposer un "tarif social minoré" uniquement pour les boursiers et les plus précaires, sans simplifier le moyen d'y accéder, n'est même pas un petit pas. **Cela serait acter que l'existant est satisfaisant. Nous continuerons le combat en séance publique.**





#LoisSOC

Pour protéger les enfants victimes de violences

*Isabelle Santiago
Députée du Val-de-Marne*

Les chiffres en matière de violences commises contre les enfants au sein de la famille, qu'ils en soient les victimes directes ou les co-victimes, sont vertigineux. On estime aujourd'hui à **400 000 le nombre d'enfants qui vivent dans un foyer dans lequel s'exercent des violences conjugales** et à 160 000 le nombre d'enfant qui subissent, chaque année, des violences sexuelles en France.

Pour protéger ces milliers d'enfants, c'est donc à la source de l'exposition aux violences qu'il faut remonter. Or, actuellement, si un parent est accusé de violences sur son conjoint ou de violences sexuelles sur son enfant, dans la plupart des cas il conserve ses droits de visite et d'hébergement. **Le maintien dans le milieu familial renforce alors la perpétuation des violences.**

L'autorité parentale est certes un principe essentiel de notre droit, mais, comme l'indique la Convention internationale des droits de l'enfant, « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...), l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* ».

Or, pour les centaines de milliers d'enfants exposés à des violences conjugales, et pour les centaines de milliers d'enfants agressés sexuellement, est-il vraiment dans leur intérêt de voir un parent violent continuer d'exercer son autorité parentale ?

Notre proposition de loi portée par Isabelle Santiago, députée socialiste du Val-de-Marne, propose donc **trois avancées pour mieux protéger et accompagner les enfants victimes de violences** :

- La suspension de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement du parent poursuivi pour tous crimes et violences sexuelles contre son enfant, jusqu'au jugement ;
- Le retrait de l'autorité parentale ou de l'exercice de l'autorité parentale du parent condamné pour ces mêmes faits ;
- La suspension de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement du parent condamné pour violences envers l'autre parent.

Lors des débats en commission, la rédaction de cette proposition de loi a été précisée et elle a ainsi été votée à l'unanimité.



#LoisSOC



Pour protéger Électricité de France

*Philippe Brun
Député de l'Eure*

Pendant soixante-dix ans, EDF a su assurer la production et la distribution de l'électricité dans tout le pays. Ce succès, le service public de l'énergie le doit en grande partie à son organisation reposant sur une structure unique rassemblant différentes activités de production d'énergie et assurant le financement croisé des investissements les plus importants par les activités les plus rentables.

Pourtant aujourd'hui, ce modèle est menacé. Malgré l'abandon officiel du projet Hercule, tout nous porte à croire que le choix du gouvernement de monter au capital d'EDF pourrait être **un préalable à un démantèlement du groupe comme le prévoyait le projet Hercule**, à savoir une séparation respectivement des activités nucléaires, des concessions hydroélectriques et des activités liées aux énergies renouvelables.

Cela a été notamment documenté par deux contrôles sur place réalisés au Ministère de l'Economie et des finances, auprès de l'Agence des participations de l'État (APE) par Philippe Brun, député socialiste de l'Eure, dans le cadre de sa mission de rapporteur spécial sur les participations financières de l'État.

Afin d'empêcher le gouvernement de démanteler EDF, nous proposons une loi de nationalisation afin de garantir la propriété publique et l'unité du service public de l'énergie.

En cela, la nationalisation d'EDF s'inscrit dans l'héritage du CNR et dans la droite ligne du préambule de la Constitution de 1946 disposant que *"tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité"*.

Dans le cadre de l'examen de cette proposition de loi en commission, nous avons fait adopter un amendement permettant la **mise en œuvre d'un bouclier tarifaire qui profiterait à l'ensemble des petites entreprises**, afin de faire face à la hausse des prix de l'énergie. Cela est une revendication des artisans et commerçants de notre pays, et notamment des boulangers.



#LoisSOC



Pour lutter contre les dérives des influenceurs

*Arthur Delaporte
Député du Calvados*

L'expansion des réseaux sociaux a conduit à l'émergence de personnalités publiques, particulièrement populaires auprès du jeune public, qui monétisent la diffusion de contenus à leur communauté. **Elles et ils sont ce qu'on appelle des "influenceurs"**.

Ces influenceurs partagent en continu quotidiennement sur les réseaux sociaux des posts commerciaux aux objets aussi divers que la vente de coques de téléphone, de vêtements, de produits de beauté, de voyages à gagner... Si, en théorie, ces posts doivent être clairement indiqués comme sponsorisés afin d'en informer les publics, il existe de nombreux exemples de dissimulation.

Pire, **des contenus destinés à la vente sont parfois plus problématiques que la promotion d'un simple rouge à lèvres** : cryptomonnaies, opérations de chirurgie esthétique, produits de contrefaçon, pronostics de paris sportifs, formations prises sur le compte personnel de formation (CPF)...

La loi de la jungle, c'est fini ! Il est temps que les influenceurs prennent leurs responsabilités pour les contenus qu'ils produisent et pour lesquels ils sont rémunérés. Elles et ils doivent avoir conscience que la vente en ligne est soumise à des règles qu'il convient de respecter.

Notre proposition de loi propose deux premières avancées pour lutter contre les dérives des influenceurs :

- **La création d'un statut légal d'influenceur** qui encadrera les ventes par promotion des influenceurs et interdira certains placements de produits. Le non-respect de cette exigence sera sanctionné des mêmes peines que celles applicables à l'escroquerie dans le code pénal.
- **L'obligation de mentionner explicitement un placement de produit** pendant l'intégralité de la diffusion du post sur l'image – c'est à dire en incrustation – et l'obligation pour les influenceurs d'indiquer sur leurs posts si les produits sont issus de "dropshipping" – c'est à dire de la livraison directe.

Ce texte est une première pierre dans la lutte contre les dérives des influenceurs et le premier véhicule législatif à ce sujet qui est débattu au Parlement. Une proposition de loi transpartisane portée par Arthur Delaporte, député socialiste du Calvados, et un député de la majorité sera examinée au mois de mars. Elle reprendra notre texte et l'élargira à d'autres problématiques (statut des agences, responsabilité des plateformes..).



#LoisSOC



**Pour renforcer
l'ordonnance
de protection**

Cécile Untermaier
Députée de Saône-et-Loire

124 femmes ont été tuées en 2022.

Elles étaient 122 en 2021, 102 en 2020. Selon Ernestine Ronai, présidente du Comité national de l'ordonnance de protection et de l'observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, ce n'est pas une femme qui meurt sous les coups tous les trois jours, mais trois victimes tous les jours qui sont aux portes de la mort ou la franchissent.

Si le sujet des violences intrafamiliales est désormais plus présent dans le débat public et les médias, si les professionnels de la police, de la justice et de l'accompagnement et les associations sont activement mobilisés, **les chiffres actuels attestent des efforts massifs qui doivent encore être fournis.**

L'un des outils de protection des femmes victimes de violences est l'ordonnance de protection.

Elle permet d'assurer la sécurité physique des personnes, la mise à l'abri, si nécessaire, avec l'attribution prioritaire d'un logement social et, en présence d'enfants, dicte les mesures en matière d'exercice de l'autorité parentale.

L'Espagne, qui a un taux de féminicides deux fois plus bas que le nôtre, délivre 17 fois plus d'ordonnances de protection que la France.

Notre proposition de loi portée par Cécile Untermaier, députée socialiste de Saône-et-Loire, vise à renforcer l'ordonnance de protection.

- **Multiplier le nombre d'ordonnances de protection en assouplissant les conditions de délivrance** : parce que nous considérons que dès lors que des violences sont avérées à l'issue d'un débat contradictoire, un danger existe. Nous facilitons l'interprétation que doit avoir le juge pour assurer la protection de la victime de violences intrafamiliales, dès lors qu'elle en fait la demande.
- **Allonger la durée des ordonnances de protection en doublant la durée maximale** : parce qu'au regard de la durée des procédures, la durée de six mois est insuffisante pour protéger efficacement une victime de violences, nous allongeons la durée maximale de l'ordonnance de protection à douze mois.

Lors des débats en commission, la rédaction de cette proposition de loi a été précisée et elle a ainsi été votée à l'unanimité.



#LoisSOC



**Pour la création
d'un défenseur
de l'environnement**

*Gérard Leseul
Député de Seine-Maritime*

Accord de Paris, Grenelle, Charte de l'environnement, Stratégie nationale bas carbone... Depuis près de 30 ans, la France a pris de multiples engagements ; et « *en même temps* », l'État accumule les condamnations pour inaction, face à la pollution de l'air ou au dérèglement climatique.

Pire, notre droit environnemental n'est toujours pas assez appliqué. A peine 10% des dispositifs législatifs votés à la suite de la Convention Citoyenne pour le Climat ont été traduits en décrets.

Il ne suffit donc pas de prendre des engagements ou de faire des lois, il faut s'assurer qu'elles soient appliquées et respectées. **C'est pourquoi nous proposons de créer un « Défenseur de l'Environnement »** dans une proposition de loi constitutionnelle portée par Gérard Leseul, député socialiste de Seine-Maritime.

Elle fait notamment suite à la proposition des membres de la Convention Citoyenne pour le Climat (2019-2020) qui avaient demandé « *d'envisager la création d'une nouvelle instance de contrôle qui pourrait être un 'défenseur de l'environnement', sur le modèle du défenseur des droits* ».

Le rôle de ce Défenseur de l'environnement, irrévocable pendant six ans après sa nomination, sera triple :

- Guichet unique, il pourra s'autosaisir, ou être saisi par toute personne estimant que la préservation de l'environnement est menacée, facilitant les recours environnementaux.
- Indépendant, le Défenseur de l'Environnement pourra donner des avis publics, en toute transparence, sur les effets attendus des projets et propositions de lois qu'il pourra également évaluer après leur application.
- Il pourra mener une enquête indépendante, et utiliser son pouvoir de sanction en cas d'atteinte grave à l'environnement – comme dans le cas de Lubrizol.



#LoisSOC

Journée d'initiative parlementaire

Jeudi 9 février 2023

parti-socialiste.fr/nosdeputes